



Lycée
Professionnel
Montesquieu

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

PREAMBULE

La vie en collectivité nécessite le respect du travail et du sommeil des autres ainsi que l'acceptation de certaines contraintes.

Il est évident que la transgression des règles établies est incompatible avec la vie en communauté. De ce fait, l'établissement peut prendre des sanctions pouvant aboutir à l'exclusion temporaire voire définitive du service d'hébergement en cas de manquements aux règles de fonctionnement de l'internat.

Dans le cadre des activités liées à la « Maison des Lycéens », il est possible de proposer aux élèves internes des activités culturelles et sportives. Ainsi ils peuvent bénéficier de sorties encadrées : théâtre, cinéma, autres sorties (ex bowling, cinéma, théâtre...).

L'organisation de tournois de foot, de basket, de tennis de table et la pratique de musculation est possible.

Le Foyer des internes est doté d'une salle de vidéo-projection, de jeux de société, d'un espace TV, d'un billard, d'une table de ping pong, d'un babyfoot et d'un accès internet sur PC.

Le soir, les assistants d'éducation peuvent encadrer la diffusion de films à thème suivi d'échanges avec les élèves.

L'HEBERGEMENT EST UN SERVICE ANNEXE MIS A LA DISPOSITION DES ELEVES.

IL N'A AUCUN CARACTERE OBLIGATOIRE

LE NECESSAIRE POUR L'INTERNAT

Le lycée fournit une alaise.

Par mesure d'hygiène, prévoir **impérativement un drap housse de matelas (90 X 200) un drap de lit, un oreiller et une couette ou couverture.**

Prévoir également :

Le nécessaire de toilettes (gants, serviettes ...).

Un petit cadenas.

Le linge de rechange pour la semaine.



Lycée
Professionnel
Montesquieu

LES HORAIRES DE L'INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi 18h au vendredi matin. Aucun accueil n'est possible le samedi ou le dimanche, les jours fériés et les veilles de jours fériés.

Les élèves internes arrivent au lycée le lundi un quart d'heure avant le début des cours. Ils le quittent le vendredi soir après leur dernier cours (sauf forfait de trois nuits).

18h00	Ouverture de l'internat et appel des élèves attendus
18h00-18h55	Etude surveillée
19h00-19h30	Diner.
19h30-21h30	Etude facultative ou activités au Foyer des internes
21h30-22h00	Montée dans les chambres (Douche ou détente)
22h	Extinction des lumières, et coucher des internes

La circulation dans les couloirs est interdite à partir de 22h00

07h00	Lever des internes
07h45	Petit-déjeuner.

ABSENCES

La présence aux appels du soir est obligatoire. Ils seront effectués à 18h00 à l'ouverture de l'internat, à 19h00 au réfectoire, et à 22h au moment du coucher. Il n'y a pas d'accueil après 18h00, l'heure de fermeture du lycée (sauf cas particuliers de pratiques sportives et à la demande écrite de la famille ou en raison des PFMP.).

Toute absence de l'internat doit être signalée par écrit au préalable au Conseiller principal d'éducation (au moins la veille de l'absence). L'élève majeur peut accomplir cet acte lui-même.

En cas d'impossibilité d'assurer l'accueil à l'internat, les parents, ou, le cas échéant, le correspondant, devront prendre en charge l'élève.

L'élève mineur qui doit rentrer chez lui exceptionnellement ne doit pas appeler sa famille lui-même, le CPE se chargera de le faire. Dans ce cas, après la confirmation écrite de la famille par mail, l'élève interne sera autorisé à regagner son domicile. L'autorisation téléphonique n'est pas suffisante.

Viesco084700@ac-aix-marseille.fr



Lycée
Professionnel
Montesquieu

SORTIES

Les élèves ont la possibilité de bénéficier d'une sortie régulière le mercredi après-midi. Pour ce faire, il faut en faire la demande. (Cf. imprimé « Autorisation de sortie » ci-joint). L'élève autorisé à sortir devra être de **retour à l'internat à 18h00.**

Pour ce qui est des sorties durant la semaine, les élèves internes bénéficient du régime demi-pensionnaire : sortie libre ; sauf interdiction notifiée des parents aux CPE.

Le lycée offre la possibilité d'une inscription forfaitaire de 3 ou 4 nuits déterminées pour l'année selon son emploi du temps.

HYGIENE ET SECURITE

Afin de permettre une vie collective harmonieuse, des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité sont à observer au sein de l'internat.

Ainsi une toilette quotidienne est demandée aux élèves internes.

Le lit doit être fait chaque matin, la chambre rangée et aérée.

L'entretien des parties communes sera fait par le personnel du lycée. A cette occasion, les chambres seront visitées et le respect de l'hygiène contrôlé.

Par mesure de sécurité, les appareils électriques (bouilloire, plaques chauffantes....) **sont strictement interdits.**

L'utilisation d'ordinateur portable ou tablette est soumise à autorisation préalable.

Au-delà de 22 h00 l'utilisation du téléphone et de la tablette est interdite.

Il est strictement interdit de fumer (cigarettes et cigarettes électroniques), de faire brûler de l'encens et/ou **d'utiliser des aérosols dans l'internat.**

Les élèves ayant un traitement médical devront en informer l'infirmière qui décidera si l'élève peut garder son traitement dans la chambre.

Il est déconseillé aux internes d'apporter des objets précieux, car l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées ou de stupéfiants dans l'établissement entraîne le renvoi immédiat au domicile: les parents seront alors appelés pour prendre en charge leur enfant le soir même. Le chef d'établissement pourra réunir le conseil de discipline.

Les personnes étrangères à l'établissement ne sont pas admises à l'internat. L'introduction d'objet dangereux ou d'animaux est rigoureusement interdite.

DEGRADATIONS

L'élève doit signaler au plus vite toute dégradation constatée au surveillant de service.

Toute dégradation volontaire sera facturée à la famille.